



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2005

Original: français

Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Note verbale datée du 27 juillet 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et, conformément au paragraphe 3, alinéa a) vi) de cette résolution, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint des informations sur les dispositions que la Suisse a prises en application des mesures qu'elle impose (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 27 juillet 2005,
adressée au Président du Comité par la Mission permanente
de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport établi par la Suisse en application de la résolution 1556 (2004)
et de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité**
